Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200084002-20251211-DCM2025_114-DE

Luitré-Dompierre
DES IDÉES COMMUNES

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 DECEMBRE 2025

Nombre de Conseillers :
En exercice : 23

Ouverture de la séance
Présents : 20
Votants : 22
Pouvoirs : 02

Date de la convocation :
5 décembre 2025

Date de la publication :
5 décembre 2025

Vote :	Pour :	22
	Contre :	0
	Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de Luitré-Dompierre se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances (salle Roncevaux 9 rue de la Mairie) sous la présidence de Monsieur **Michel BALLUAIS, Maire**, après convocation en date du **5 décembre 2025** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Présents :
Adjoints : Mme GALODÉ - M. GARDAN - Mme BLIN - Mme GARCIES - M. DELAUNAY
Conseillers municipaux : Mme MORAZIN - M. PIVETTE - Mme BÉLAIR - M. LIGER - M. CORBIN - Mme CHEMIN - Mme JOHAN - M. PARIS - M. GÉHANNIN - Mme LEMONNIER - M. SALMON - M. DESHAYES - Mme MAURAI - M. BÉCHU

Excusé(es) : M. ROGER - Mme MAUPILÉ (pouvoir à Mme LEMONNIER) - Mme LOTTON (pouvoir à M. LIGER)

Secrétaire de séance : Monsieur **Albert BÉCHU** est désigné secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2025/114 : POLE ADMINISTRATIF – LOT 2 VRD AVENANT N°1 HENRY FRERES

Mr Delaunay présente au conseil municipal un devis complémentaire de l'entreprise HENRY FRERES pour des travaux supplémentaires, d'un montant de 9 675.50 €HT.

Initialement, le raccordement EU était prévu sur la rue du Vendelais. Il s'est avéré techniquement lors des travaux que le Fe du réseau EU réalisé par l'Ets HEUDE était plus bas que le Fe du réseau EU de la rue. Le raccordement se ferait désormais gravitairement sur la rue Saint-Martin.

Pour réduire l'impact de ces travaux supplémentaires, le Maître d'œuvre propose de supprimer les emmarchements prévus au droit de la statue (qui peuvent rester tel qu'actuellement) et au niveau de l'accès principal (si techniquement possible car prévu initialement pour gérer les pentes en lien avec l'accessibilité PMR). La moins-value de ce poste est de 4 422,40 € HT ce qui ramènerait les Travaux Supplémentaires à 5 253,10 € HT (soit 6 303.72€ TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité (22 votants) :

- **D'AUTORISER le Maire à signer le devis de l'entreprise HENRY FRERES pour les travaux supplémentaires, et l'avenant au Lot 2 VRD supprimant les emmarchements prévus au droit de la statue, mais pas ceux au niveau de l'accès principal ;**
- **De rappeler que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr**

Fait et délibéré en séance le 11/12/2025
Pour expédition conforme
Le Maire,

Michel BALLUAIS